



**DELIB 04-2025**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES**  
**Séance du 19 mars 2025 à 19h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 18

Date de la convocation : 12/03/2025

En exercice : 19

Date d'affichage : 12/03/2025

Qui ont pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt et cinq et les dix-neuf mars à 19h05, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC, Marie-Pascale PRADES et Maud FLAMANT

Et Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Joseph BRAMARDI, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, M. Claudian BRUN, M. Paul SALVAN et François MONTAGNE

Excusés : Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Joseph BRAMARDI, M. Joseph BRAMARDI pouvoir à M. Alain VEUILLET à partir de la délibération 17-2025,

Secrétaire de séance : Mme Françoise BARBERI

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article [L 2121-21](#) du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Je rappelle que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

M. le maire rappelle que les personnes présentent dans le public n'ont pas le droit de prendre la parole.

M. le maire explique au conseil qu'il convient d'ajouter deux délibérations concernant la nomination de 2 lieux et concernant la tarification du futur gîte

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Avant de commencer la séance, M. le maire demande au Conseil de bien vouloir observer une minute de silence en hommage à Jean-Marc ESTEVE, ancien conseiller municipal et membre actif de la MJC qui nous a quitté le 28 février dernier.

Objet de la délibération : TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS POUR L'ANNEE 2025



M. le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L522-27 du CGCT, il appartient à chaque assemblée de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaire pouvant être promu à ce grade.

La présente délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie d'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Il annonce que pour l'année 2025 : 7 agents peuvent bénéficier de cet avancement.

Il explique qu'une fois le taux voté, le Comité Social Territorial du CDG81 sera consulté pour avis.

M. le Maire propose à l'assemblée de fixer un taux de promotion unique pour l'ensemble des agents de la collectivité : 100%.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

La secrétaire de séance

Françoise BARBERI

